

## **Certification complémentaire**

**Académie d'Aix-Marseille**

**Français langue seconde FLS**

**Rapport de Jury, session 2019**

Le rapport a pour objectif d'aider les futurs candidats à préparer la certification FLS. Il est rédigé par l'ensemble des membres du jury afin d'indiquer les principales attentes de cette certification.

### **La certification complémentaire FLS :**

Le domaine concerné par la certification se trouve dans la note de service N°2004-175 du 19-10-2004, publiée au BO n°39 du 28 octobre 2004 :

*Le français langue seconde*

*Ce secteur concerne principalement l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés dans les classes d'initiation ou d'accueil pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française.*

Il ne s'agit donc pas d'une certification pour l'enseignement du français à l'étranger. Le FLS correspond à l'enseignement de la langue française dans les dispositifs UPE2A dont la mission est l'accueil et l'inclusion des EANA.

UPE2A : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

EANA : élèves allophones nouvellement arrivés

### **Les données chiffrées :**

Session 2019 : 25 candidats inscrits, 24 présents, 15 admis

Session 2018 : 18 candidats inscrits, 17 présents, 8 admis

Le nombre de candidats à l'examen est en augmentation sensible avec 7 candidats supplémentaires en 2019 par rapport à 2018, soit plus du tiers de l'ensemble des inscrits et des présents en 2018.

15 candidats ont été admis, soit presque le double de l'année précédente. La progression la plus importante concerne les professeurs des écoles, plus nombreux à participer cette année à la certification et qui totalisent 7 admis. L'évolution favorable des résultats est un signe positif pour encourager tous les candidats à la certification FLS à présenter un projet construit.

Répartition des résultats :

Professeurs des écoles : 13 présents, 7 admis

Professeurs certifiés et agrégés : 9 présents, 7 admis

Professeurs PLP exerçant en lycée professionnel : 2 présents, 1 admis

Le jury salue la qualité de la préparation des candidats qui ont suivi les recommandations relatives à la formation proposée par l'académie d'Aix-Marseille afin d'acquérir des compétences didactiques et des connaissances théoriques. On constate une professionnalisation accrue du fait des recherches menées

par les candidats et de leurs observations sur le terrain. Les professeurs sont en mesure de prendre du recul et d'analyser les pratiques d'enseignement avec des outils adaptés.

### **Profil des candidats :**

Les professeurs du premier et du second degré exercent soit en classe ordinaire soit en dispositif UPE2A.

- Les enseignants qui sont en classe ordinaire ont l'expérience de l'accueil d'un petit nombre d'enfants allophones dans leur classe, ils ont des contacts avec des enseignants qui exercent en UPE2A.
- L'expérience des professeurs qui enseignent déjà en dispositif UPE2A est variable, certains ont une ancienneté dans l'accueil des élèves allophones, d'autres sont novices. Les professeurs des écoles peuvent avoir des postes fractionnés et intervenir dans plusieurs écoles. Cette expérience, quelle que soit sa durée, ne peut suffire pour réussir la certification FLS si elle n'est pas étayée par des connaissances qui vont du cadre législatif à l'outillage didactique.

Les candidats qui ont occupé un poste dans un établissement français à l'étranger et qui souhaitent enseigner le FLS sont invités à compléter leurs compétences linguistiques et leur expérience singulière en prenant connaissance des populations accueillies en UPE2A et des enjeux du dispositif.

Le jury rappelle qu'il n'est pas indispensable d'enseigner dans un dispositif UPE2A pour réussir la certification FLS. Mais tout candidat doit être en mesure de se projeter dans la situation, pour cela il est important de nourrir la réflexion par des apports scientifiques et des observations dans les classes accueillant des élèves allophones.

### **La motivation :**

Les candidats sont très motivés et manifestent leur intérêt pour l'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés ainsi que leur inclusion et leur scolarisation. Ils sont émus par les situations vécues par les jeunes migrants et sont parfois engagés à titre personnel dans des associations venant en aide aux adultes. Tous les professeurs qui ont fait l'expérience de l'enseignement auprès d'élèves allophones soulignent l'attachement qu'ils ont pour ces jeunes qui sont volontaires et l'enrichissement que ceux-ci apportent vers l'ouverture aux autres.

### **Le rapport écrit :**

La cadre réglementaire se trouve dans la note de service N°2004-175 du 19-10-2004, publiée au BO n°39 du 28 octobre 2004 :

*En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM, et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.*

Il est recommandé de problématiser la question de l'enseignement du FLS afin d'entrer dès la rédaction du rapport dans une démarche réflexive, indispensable à l'obtention de la certification complémentaire.

Le soin apporté à la langue, orthographe et syntaxe, est un critère d'appréciation pour évaluer les capacités du professeur à enseigner le français. La signification des sigles ou acronymes doit être explicitée lors du premier emploi dans le texte.

Le rapport écrit n'est pas noté.

## **Le déroulement de l'examen :**

### **L'exposé du candidat : 10 minutes maximum**

Il n'y a pas de report du temps de parole lors de l'entretien si le candidat ne l'utilise pas entièrement. Le candidat doit préparer son exposé et l'organiser. Il est utile qu'il procède à un bref rappel de son expérience professionnelle afin de faire ressortir les points saillants qui ont conduit à s'interroger sur l'enseignement dans un dispositif UPE2A, mais il est déconseillé de se livrer à une narration anecdotique ou à une description des activités sans analyse. La formulation d'une problématique précise est recommandée afin d'analyser et de justifier les choix pédagogiques et didactiques. Les apports théoriques qui soutiennent l'analyse sont nécessaires, de même les exemples concrets et réalistes de l'enseignement du FLS sont bienvenus pour illustrer les propos.

### **L'entretien avec le jury : 20 minutes maximum**

Le jury apprécie la qualité du dialogue et de l'écoute, la capacité à argumenter et à rebondir lors de l'échange. Il est important de saisir chez le candidat un engagement professionnel prenant appui sur des connaissances solides ainsi qu'une ouverture en direction de la culture, de la langue ou des langues des élèves allophones.

Les candidats doivent être en mesure de répondre aux questions concernant :

- Les documents officiels : circulaires n° 2002-063 et n° 2012-141, relatives à l'inscription et la scolarisation des EANA.
- Le CASNAV.
- Le dispositif UPE2A.
- Le FLS : français langue seconde, ses enjeux pour la réussite scolaire et l'inclusion en classe ordinaire.
- Le CECRL : Cadre européen commun de référence pour les langues et le DELF diplôme d'études en langue française.
- Le contexte académique et local de la scolarisation des EANA.
- Le socle commun de connaissances des cycles 2,3 et 4.

Le jury a mis d'excellentes notes pour des prestations fondées sur l'expérience, la réflexion et l'investissement remarquable des candidats qui ont su prendre en compte la singularité des publics EANA et les amener avec ambition vers la scolarité dans le pays d'accueil.

Les candidats sont notés, pour ceux qui ne sont pas admis il est important de comprendre le sens de la note. Lorsque le jury évalue la prestation du candidat à 8 ou 9 sur 20, cela signifie qu'il n'est pas encore prêt mais qu'il est encouragé à poursuivre sa formation et à se représenter. Les candidats qui

obtiennent une note égale ou inférieure à 7 sont encore trop éloignés de la connaissance du FLS en UPE2A.

### **Conclusion**

En tant que présidente, je remercie le jury pour la bienveillance dont il a fait preuve à l'égard des candidats. Il est également remercié pour la contribution de chacun de ses membres dont la complémentarité et l'écoute ont été exemplaires lors des entretiens ou des débats au moment de l'évaluation.

Cinzia Carlucci IA-IPR Italien  
Marie-Christine Talbot IEN 1<sup>er</sup> degré  
Cécile Exbrayat Professeur  
Florence Charravin IA-IPR Lettres, Présidente du jury